

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2022**

Date de convocation :  
24/05/2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 21

Présents :  
-16 au point n°1  
-17 à partir du point n°2

Votants : 21

*L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,*

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY (en visioconférence), Yann DUBOSC (en visioconférence), Christian ROBACHE (en visioconférence), Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Laurent SIMON, Marc PINOTEAU, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET (à partir du point n°2), Jacques AUGUSTIN (en visioconférence), Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Laurent DIREZ, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND.

Formant la majorité des membres en exercice

**POUVOIRS DE :**

Patrick MAILLARD à Patrick GUICHARD, Arnaud BRUNET à Laurent DIREZ (pour le point n°1), Martine DAGUERRE à Jean-Paul MICHEL, Christine GIBERT à Patrick GUICHARD, Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2022**

Le compte-rendu du bureau du 9 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

**02 – POINT D'INFORMATION : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – PRESENTATION DE L'ETUDE ET DU PROGRAMME D'ACTION**

Un point d'information est fait concernant le Projet Alimentaire Territorial.

**03 – POINT D'INFORMATION : BILAN DE LA PREMIERE ANNEE DES CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT (CAC40)**

Un point d'information est fait sur le bilan de la première année des Conseillers et Ambassadeurs du Climat (CAC40).

**04 - ACQUISITION DES PARCELLES SUPPORT DES BASSINS NORD SUD ET EST DE LA ZAC DU CHENE SAINT FIACRE A CHANTELOUP EN BRIE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **AUTORISE** le Président à acquérir les parcelles B 782, B 1009, B 1010, B 1011, B 1012, B1013, B 1014, B 1015, YA 376 et B 1006 situées à Chanteloup en Brie pour un montant global de 1 000 001 € (un million et un euros) répartis en 4 paiements et de signer tous les documents afférents

**05 - DECISION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAR LE BAILLEUR 3F SEINE ET MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 61 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 490 ROUTE DE LA BROUSSE A FERRIERES EN BRIE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'article 2298 du Code civil ;**

**Vu la délibération n°2020/110 en date du 7 décembre 2020 relative aux délégations de compétences au Président et au bureau Communautaire ;**

**Vu le contrat de prêt N° 132 539 en annexe signé entre SA HLM 3F Seine et Marne, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations ;**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **ACCORDE** sa garantie d'emprunt en procédure simplifiée, pour l'opération susmentionnée à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 8 463 300.00 € (huit millions quatre-cent-soixante-trois mille trois-cents euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 132 539, constitué de 8 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**Article 1 : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :**

<b>Offre CDC</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>CPLS</b>	<b>PLAI</b>	<b>PLAI foncier</b>	<b>PLS</b>
<b>Enveloppe</b>	Complémentaire au PLS 2019	-	-	PLSDD 2019
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5478210	5478206	5478207	5478204
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	659 000 €	1 748 000 €	656 600 €	977 000 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
<b>Phase de préfinancement</b>				
<b>Durée du préfinancement</b>	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
<b>Index de préfinancement</b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index de préfinancement</b>	0,53 %	- 0,2 %	0,44 %	0,53 %
<b>Taux d'intérêt du préfinancement</b>	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Paiement en fin de	Paiement en fin de	Paiement en fin de	Paiement en fin de
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	0,53 %	- 0,2 %	0,44 %	0,53 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire

<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	DR
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	- 1 %	- 1 %	- 1 %	- 1 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<b>Offre CDC</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
<b>Enveloppe</b>	PLSDD 2019	-	-	
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5478205	5478208	5478209	
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	429 000 €	2 556 000 €	888 700 €	
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
<b>Taux de période</b>	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
<b>Phase de préfinancement</b>				
<b>Durée du préfinancement</b>	24 mois	24 mois	24 mois	
<b>Index de préfinancement</b>	Livret A	Livret A	Livret A	
<b>Marge fixe sur index de préfinancement</b>	0,44 %	0,53 %	0,44 %	
<b>Taux d'intérêt du préfinancement</b>	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Paiement en fin de	Paiement en fin de	Paiement en fin de	
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	60 ans	40 ans	60 ans	
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	
<b>Marge fixe sur index</b>	0,44 %	0,53 %	0,44 %	
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	- 1 %	- 1 %	- 1 %	
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

<b>Offre CDC (multi-périodes)</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	PHB			
<b>Enveloppe</b>	2.0 tranche 2019			
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5478211			

<b>Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt</b>	40 ans			
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	549 000 €			
<b>Commission d'instruction</b>	320 €			
<b>Durée de la période</b>	Annuelle			
<b>Taux de période</b>	0,52 %			
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	0,52 %			
<b>Phase d'amortissement 1</b>				
<b>Durée du différé d'amortissement</b>	240 mois			
<b>Durée</b>	20 ans			
<b>Index</b>	Taux fixe			
<b>Marge fixe sur index</b>	-			
<b>Taux d'intérêt</b>	0 %			
<b>Périodicité</b>	Annuelle			
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement prioritaire			
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Sans Indemnité			
<b>Modalité de révision</b>	Sans objet			
<b>Taux de progression de l'amortissement</b>	0 %			
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent			
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360			
<b>Offre CDC (multi-périodes)</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	PHB			
<b>Enveloppe</b>	2.0 tranche 2019			
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5478211			
<b>Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt</b>	40 ans			
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	549 000 €			
<b>Commission d'instruction</b>	320 €			
<b>Durée de la période</b>	Annuelle			
<b>Taux de période</b>	0,52 %			
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	0,52 %			
<b>Phase d'amortissement 2</b>				
<b>Durée</b>	20 ans			
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A			
<b>Marge fixe sur index</b>	0,6 %			
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	1,6 %			
<b>Périodicité</b>	Annuelle			
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement prioritaire			
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Sans Indemnité			
<b>Modalité de révision</b>	SR			
<b>Taux de progression de l'amortissement</b>	0 %			
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent			

Base de calcul des intérêts	30 / 360			
-----------------------------	----------	--	--	--

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**06 - GARANTIE D'EMPRUNT DE 80% DU PRET CONTRACTE PAR LA SPLA MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC CŒUR DE VILLAGE DE COLLEGIEN**

**Considérant** qu'en l'absence de quorum lors du Bureau Communautaire du 9 mai 2022, il convient de présenter à nouveau ce point,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (15 membres du Bureau se sont déportés),**

- ❖ **ACCORDE** sa caution à hauteur de 80% à la SPLA MGA au titre de l'emprunt de 3 800 000€ (trois millions huit cent mille d'euros) auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, soit un capital de 3 040 000€ (trois millions quarante mille euros) pour une durée de 48 mois au taux variable indexé sur eur3M + marge de 0,58% pour l'opération de portage foncier dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Cœur de Village située à Collégien.
- ❖ **S'ENGAGE** au cas où la SPLA MGA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur demande du Crédit Agricole de Brie Picardie par lettre missive.
- ❖ **AUTORISE** le Président de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.
- ❖ **PRECISE** que cette garantie d'emprunt figurera dans les annexes des documents budgétaires de la communauté d'agglomération.

**07 - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - COTEAUX DE LA BROSSE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association « Les Coteaux de la Brosse » ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 4 500 euros pour l'année 2022.

**08 - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 DE LA COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES POUR LE FORUM DE L'EMPLOI**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à la commune de Bussy Saint Georges pour le Forum de l'Emploi ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 20 000 euros pour l'année 2022.

**09 – POINT D'INFORMATION : ARMEMENT DE LA BRIGADE RURALE**

Un point d'information est fait sur l'armement de la Brigade Rurale.

**10 – POINT DE DISCUSSION : EVOLUTION DES STATUTS : AJOUT DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »**

Un point de discussion est fait sur l'évolution des statuts et notamment l'ajout du « sport de haut niveau ».

**11 – POINT DE DISCUSSION : EVOLUTION DES STATUTS : CONDUITE D'ETUDE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUE CONTRACTUELLE AVEC LES PARTENAIRES (CAF, POLE EMPLOI, ETC...), PARTICIPATION FINANCIERE AUX MISSIONS LOCALES ET REALISATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R)**

Un point de discussion est fait sur l'évolution des statuts.

**12 – POINT DE DISCUSSION : GESTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DES COMMUNES DE BAILLY ROMAINVILLIERS, MAGNY LE HONGRE ET COUPVRAY**

Un point de discussion est fait sur l'évolution des statuts et notamment l'ajout du « sport de haut niveau ».

**13 - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **RECOURS** au contrat d'apprentissage,
- ❖ **CONCLUT** dès la rentrée scolaire 2022-2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Systèmes d'informations	1	MASTER 2	1 an

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
  - Madame la Trésorière de Chelles

## 14 - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **RECOURS** au contrat d'apprentissage,
- ❖ **CONCLUT** dès la rentrée scolaire 2022-2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Environnement	1	MASTER	2 ans

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
  - Madame la Trésorière de Chelles

**Questions diverses :**

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h45.***